

Mairie de Menétru le vignoble
1, place de la Mairie
39210 Menétru le vignoble
Tél : 03 84 44 66

Conseil municipal du 26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 mars à 20 h, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances et au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Christian FAVORY, Maire.

Présents : M. Christian FAVORY, M. Pascal OUTHIER, M. Jean-Pierre RODET, Mme Christine PELTIER, Mme Aurélie FLEURY, M. Pascal HOUVILLE, M. Jean BLONDEAU

Absente excusée : Mme Olivia ROYER (pouvoir à M. Christian FAVORY).

Nous accueillons Mme Nicolet Lydie, secrétaire de Mairie qui présentera les comptes de gestion et administratif concordants.

La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit que le quorum est fixé au tiers de l'effectif de l'organe délibérant, apprécié sur les seuls membres présents. Chaque membre présent peut disposer de deux pouvoirs

- **Préambule**

M. le Préfet a édité ce jour un arrêté obligeant le port du masque dans toutes les zones urbanisées des communes du Jura.

Pour Menétru le vignoble, la zone concerne le bourg et les deux hameaux.

Il est donc nécessaire que chacun suive cette obligation d'autant plus que les contrôles de la gendarmerie seront renforcés.

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : Mme Christine Peltier

- **Approbation du compte rendu du conseil du 5 mars 2021**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

- **Présentation et vote du budget**

La clôture de la gestion de l'année 2020 donne lieu à la confection de deux documents qui doivent être concordants, l'un par le comptable public, le compte de gestion et l'autre par l'ordonnateur, en l'occurrence le Maire, le compte administratif.

1. Compte de gestion

C'est un document de synthèse qui regroupe tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il sert à justifier l'exécution du budget et à présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Il est soumis au vote du Conseil.

Présentation des comptes de gestion 2020 : Commune et annexe eau par Mme la Secrétaire.

Ce compte est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Compte administratif

Il retrace la comptabilité de l'ordonnateur (le maire). Il rend compte des réalisations inscrites au budget tant en dépenses qu'en recettes. Il retrace et arrête les recettes et dépenses réelles de l'exercice 2020 et présente l'état des crédits ouverts, des réalisations et restes à réaliser ainsi que les résultats de clôture par section.

Il est soumis au vote du Conseil en l'absence du maire.

Présentation des comptes administratifs 2020 : Commune et annexe eau par M. le 1^{er} Adjoint en charge des Finances.

Ce compte est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte administratif communal :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Excédents
Résultats reportés 2020		187 124.90		104 795.40
Opérations de l'exercice 2020	184 678.23	145 953.16	18 105.47	2159.27
TOTAUX	184 678.23	333 078.06	18 105.47	106 954.67
<i>Résultats de clôture</i>		148 399.83		88 849.20

Compte administratif Eau :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Excédents
Résultats reportés 2020			57 987.62	
Opérations de l'exercice 2020	41 029.76	108 556.61	294 073.25	246 168.56
TOTAUX	41 029.76	108 556.61	352 060.87	246 168.56
<i>Résultats de clôture</i>		67 526.85	105 892.31	

3. Budgets primitifs 2021 : Commune et eau

Les budgets primitifs sont des documents prévisionnels où figure la totalité des recettes et des dépenses de l'exercice, c'est-à-dire celles votées pour l'année civile 2021. Ils sont préparés à partir des ressources à venir communiquées par le Préfet avant le 31 mars. Les budgets doivent être votés en équilibre réel aussi bien en fonctionnement, investissement et remboursement du capital des annuités d'emprunts.

La section de fonctionnement regroupe les recettes et les dépenses relatives au fonctionnement des services de la commune.

La section d'investissement regroupe les dépenses et les recettes afférentes à des biens immobiliers qui enrichissent le patrimoine de la commune.

Présentation des budgets primitifs 2021 : Commune et eau, par M. Outhier, 1^{er} adjoint en charges des finances.

Les budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le dossier budget est tenu à disposition des habitants qui peuvent le consulter en mairie chapitre par chapitre ou article par article.

Budget Commune :

Fonctionnement : Dépenses = recettes : 267 878 euros

Investissement : Dépenses = recettes : 123 735 euros

Budget Eau :

Fonctionnement : Dépenses = recettes : 175 692 euros

Investissement : Dépenses = recettes : 311 392 euros

- **Vote des taux d'imposition locaux**

Le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit en 2021 par un nouveau taux de référence qui correspond à la somme des taux 2020 de la commune (17,54 %) et du Département (24,36 %).

Le taux de référence sera donc en 2021 de 41,90 %.

Le taux de référence sur les propriétés non bâties (TFNB) reste inchangé à 31,46 %.

Le produit fiscal attendu en 2020 était de 38 313 €, celui de 2021 sera de 65 458 € dès lors où la commune ne souhaite pas augmenter sa pression fiscale par rapport à 2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale.

- **Jur'Absolu**

Comme l'an passé, nous comptons adhérer en tant que collectivité au nouvel Office de Tourisme. Pascal Outhier est membre du CA en tant que représentant de la CCBHS et Christine Peltier fait partie de la commission qui étudie le passage de l'OT à 2 étoiles, ce qui permettra de vendre des produits locaux et permettre une meilleure coordination avec la Maison de la Haute Seille.

Le Conseil décide de souscrire à l'adhésion pour un montant de 20 €.

- **Association des Maires Ruraux de France**

Nous sommes déjà adhérents à l'Association des Maires de France (AMF) et l'Association des Maires du Jura (AMJ) ; il serait bon que nous soyons adhérents de l'AMRF, pour un montant de 100 €, association qui se situe plus en proximité avec nos préoccupations de commune rurale.

Le conseil délibère favorablement pour finaliser cette adhésion.

- **Gestion du personnel.**

Notre agent technique intervient sur quatre communes et c'est à Menétrou le vignoble qu'il effectue le temps de travail le plus conséquent. De ce fait, notre commune devient commune pôle pour la gestion de cet agent au niveau de son statut, de son plan de formation, de son plan de carrière et de la gestion de ses congés.

Il en sera de même avec la secrétaire de Mairie qui correspond au même profil dans la mesure où elle effectue une heure de plus à Menétrou (13 h, initialement 12 h) que dans les deux autres communes où elle intervient.

Le salaire net présentera un surcoût de 60 € /mois.

Le conseil décide de délibérer favorablement pour acter cette heure complémentaire et la prise en charge de La Commune en tant que commune pôle pour ces deux agents auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique.

- **Transfert de la compétence « Mobilité »**

Lors de sa séance du 4 mars 2021, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour obtenir le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité telle que définie à l'article L1231-1-1 du Code des Transports par les communes.

Cependant, le Conseil communautaire ne demande pas à se substituer à la Région Bourgogne-Franche-Comté dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.

La Communauté de Communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L 3111-5 du Code des Transports.

Chaque commune doit délibérer sur le transfert de cette compétence à la CCBHS.

Les conseillers, estimant qu'il est nécessaire d'étudier plus en détail ce transfert, décident de reporter à un prochain conseil une prise de décision.

- **Questions diverses**

1. Animaux nuisibles : corbeaux freux, rats et chats errants

- Suite aux nuisances provoquées par la colonie de corbeaux installée au centre du bourg, la DDT et la Maison de la Nature et de la Faune Sauvage ont été interpellées. Le lieutenant de louveterie de la Préfecture doit se rendre prochainement sur site pour nous signifier les mesures à prendre dès que la période de nidification sera terminée.

A noter : selon la loi, il est interdit de détruire, d'enlever ou d'endommager intentionnellement nids et œufs. Le tir est interdit pour les espèces classées nuisibles.

- Rue du chalet et rue de la fontaine, on peut remarquer une prolifération de rats ; les propriétaires doivent effectuer un nettoyage conséquent de leur parcelle pour éviter cela (article 119 du Règlement Sanitaire Départemental).
- Une note de la Préfecture nous oblige à un recensement des chats errants et domestiques sur le territoire de la commune. Les chats sans propriétaire, non identifiés et non pucés seront répertoriés et une action sera menée pour une mise en fourrière pour stérilisation. Ils pourront ensuite être pris en charge par une association de la sauvegarde animale. Cette action se déroulera courant avril.

2. RPQS

Compte tenu de la double facturation de 2020 pour acter le rôle d'eau sur l'année civile et non sur l'année n-1 (comme précédemment) et des différentes fuites sur le réseau (RD 57 et particuliers), notre indice a baissé par rapport à celui de l'an passé. Cela n'affectera en rien les démarches que l'on pourra effectuer lors de nos prochains travaux, notamment dans la demande de subventions.

Le rendement 2019 était de de 89,89, il est maintenant de 65,78 et risque de baisser en 2021 suite aux nombreuses fuites sur le réseau et au nettoyage programmé du réservoir.

3. Point de collecte SICTOM chemin des Vignes.

Les riverains sont gênés par l'entrepôt des conteneurs en bas du chemin (problème de circulation, incivilités de certains propriétaires qui ne rentrent pas leur conteneur en temps voulu).

Une demande a été faite aux riverains pour régler ce problème : à ce jour, trois propositions nous sont parvenues :

- Condamner la place de parking 2 places (parcelle 196) pour y installer un parc public 5 places et déplacer le point collecte devant les garages du chalet.
- Même proposition pour un parc 5 places, déplacer les entrées garage du chalet face à la route, rajouter en aval un parc de stationnement public de deux places, puis installer le point collecte à la limite de la parcelle de M. Belleville.
- Matérialiser par des poteaux l'espace devant le garage du chalet (409 route des granges), espace qui peut être suffisant pour contenir tous les conteneurs d'autant plus qu'un changement de tournée est à l'étude au SICTOM.
- Nous inviterons les habitants de la rue du chalet à descendre leurs conteneurs place de la mairie.

Le conseil se prononce sur la solution 3 avant de la faire valider par le SICTOM qui émet un avis déjà un avis favorable dans la mesure où le camion collecteur passe devant le 409 route des granges.

4. Eclairage public route des Granges entrée du village.

Rappel : chaque habitant doit disposer du service public d'éclairage.

Actuellement, nous avons deux propositions du SIDEC qui gère E-Lum :

- Celle qui propose de relier le nouveau lampadaire au réseau collectif pour un montant de 7 000 € (sans coût de fonctionnement annexe)
- L'installation d'un lampadaire autonome solaire pour un montant de 4399 €.

Le conseil devait se prononcer sur la meilleure solution à adopter, en tenant compte également de l'impact visuel à l'entrée du village. Un complément d'information est demandé par les conseillers avant une prise de décision définitive lors d'un prochain conseil.

A noter : la Préfecture a validé l'arrêté municipal d'extinction de l'éclairage public de 23 h à 5 h.

5. Cimetière

La Mairie a reçu une demande de concession dans le colombarium pour Mme Claude Jacquemard née Ducret. Mme Jacquemard est fille de Jean Ducret qui habitait la rue du Bas et dont la sépulture est dans notre cimetière. Cette concession lui a été accordée.

6. Elagage bois communal, proposition ONF

- M. Serge Brocard a effectué une demande en Mairie pour demander l'abattage des arbres le long de sa vigne à droite de la route départementale. Les deux parcelles concernées sont situées sur la

commune de Domblans et la commune de Menétru le vignoble, quant à elle, est propriétaire de la parcelle boisée contenant principalement du robinier et du frêne. M. Brocard compte faire borner sa parcelle. Il propose que les arbres sur une bande de 5 -6 mètres qui jouxte sa vigne en amont soient abattus et constituent un lot, à charge pour la commune de le délivrer à un affouagiste. M. Rodet, Mmes Fleury et Peltier prendront contact avec M.Brocard pour une estimation du volume de bois et une mise en œuvre de l'abattage.

- Après visite de notre forêt suit au martelage, l'ONF a constaté que dans les parcelles 4 af, 4r et 3r1, de nombreux épicéas, ayant atteint une belle taille sont susceptibles d'être exploités avant attaque de scolytes. Un volume de 188 m3 est attendu pour une vente qui pourrait avoir lieu cette année.

Le conseil se prononce et délibère favorablement pour la proposition de l'ONF.

7. Toiture de l'église

Quatre entreprises ont été contactées (Monamy, Henriet, Jouham et Gauthier).

Seul M. Monamy s'est rendu sur site : l'ensemble de la toiture est sain, supporté par une charpente métallique. Quelques repiquages ont été réalisés avec des tuiles différentes : il serait nécessaire de les changer pour éviter des infiltrations d'eau car quelques lattes sont à changer. Il est nécessaire également de conforter l'étanchéité de la tourelle du clocher avec du zinc. Les deux annexes (sacristie et chaufferie) sont dans un état de délabrement avancé car les menuiseries (chevrons et lattes) sont pourries : des travaux conséquents sont à prévoir.

Nous proposons de relancer les entreprises Henriet, Gauthier et Jouham pour obtenir d'autres devis.

8. RGPD

Obligation est faite aux collectivités d'adhérer à un RGPD (Règlement Général de Protection des Données). Nous avons depuis la précédente mandature un contrat de gestion et suivi informatique avec le SIDEC. Le contrat initial de RGPD avait été annulé lors des dernières élections au sein du SIDEC. Nous avons donc sollicité l'entreprise Buro Com et une délibération avait été prise dans ce sens avec Lydie Nicolet comme DPO. Or, suite aux nouvelles propositions faites par le SIDEC, il est nécessaire de se rapprocher de lui pour conclure un nouveau partenariat car il a, d'une part la gestion complète de nos données et, d'autre part un nouveau contrat RGPD à nous proposer. Le DPO (Délégué à la Protection des Données) ne

pouvant être ni un élu, ni la secrétaire de Mairie, la délibération prise précédemment est caduque et nous pouvons nous retourner vers un DPO mutualisé du SIDEC. Le coût de cette protection est estimé à 460 € annuels, avec formation des élus et de la secrétaire et intervention par prise en main à distance du matériel informatique.

Le conseil se prononce et délibère sur la meilleure solution à adopter, à savoir reconduire le partenariat avec le SIDEC. Il convient donc d'annuler la délibération précédente qui désignait Buro'Com comme prestataire et la secrétaire de mairie comme DPO.

9. Volets de la Mairie

Une partie des volets a été posée : le complément de commande doit arriver et être installé dans les prochains jours. Le Conseil Départemental a acté une subvention et, suite à une rencontre de M. le Maire avec M. le Préfet, il semblerait que nos demandes DETR soit acceptées.

10. Menuiseries de la Mairie

L'entreprise « Jura -Menuiseries » interviendra courant avril pour le réglage et l'étanchéité.

11. Extincteurs

Tous les extincteurs ainsi que les lampes de sécurité ont été installés dans la mairie, les dépendances (garage, chalet), l'église et les bâtiments eau. Il reste la trappe de désenfumage à remplacer.

12. SIARD

Lors de la dernière réunion du SIARD qui traitait du budget, il est apparu que des sommes conséquentes étaient dépensées pour traiter certains déchets qui ne devaient pas se retrouver dans les eaux usées : serviettes hygiéniques, lingettes, coton-tige, masques, voire même des vêtements.

Nous faisons appel au comportement citoyen de chacun pour veiller au bon fonctionnement de l'assainissement collectif.

13. Utilisation du préau du préau pour les scolaires

Nous avons remarqué que les enfants qui prenaient le transport scolaire attendaient place de la mairie par n'importe quel temps.

Nous suggérons qu'en cas d'intempéries, ils puissent se protéger sous le préau de la mairie.

Nous aviserons le service de transport scolaire de cette disposition.

14. Nous félicitons l'EURL Bailly Isabelle et Jean-Noël des Granges de Menétru pour le prix qu'ils ont reçu au dernier concours bovin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 0 h 15.

Le maire,
Christian Favory



Le prochain conseil aura lieu le vendredi 7 mai 2021.

PS : Demande de Mme Aurélie Fleury :



